

PAR COURRIEL

Québec, le 20 août 2019

Monsieur Simon Poitras
Monsieur Danny Desbiens Alary
Énergir
1717, du Havre
Montréal (Québec) H2X 2X3
Simon.poitras@energir.com
Danny.desbiensalary@energir.com

Objet : Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrielle-portuaire de Saguenay

Messieurs,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir une réponse d'ici le **23 août 2019** à midi compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, MM. Poitras et Desbiens Alary, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



Question 1

Au PR6, p. 4-3, vous indiquez que le tracé emprunterait, sur 91 % de son parcours, des terrains de nature publique appartenant au ministère du Transport du Québec, à la Ville de Saguenay et sur ceux où une option d'achat existe en faveur de l'APS. De plus, 7 terrains privés sur un total de 11 seraient traversés sur une distance de 3,6 km. Or, en audience, le représentant d'Énergir, M. Rousseau, a confirmé à la commission qu'aucune option d'achat ne serait exercée dans le cadre du projet. Veuillez préciser quelle est la longueur du tracé qui traverserait ces 11 terrains privés ainsi que le pourcentage de son parcours.

Question 2

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables à la construction du gazoduc totaliseraient 6 294 tonnes en équivalent CO2 en raison principalement de l'utilisation d'équipements et de la machinerie de chantier ainsi que du déboisement (PR5.3, p. 1 et 2). Est-ce que la compensation de ces GES a été envisagée ? Si oui, qu'elle pourrait être cette compensation ?

